L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Bureau, 82 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LE LOUMATIN 19 MARS

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIERE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXVIII

LA CONFRERIE DE RIFFLARD.

(Suite.)

Comme vous vous dites ! ..... Qu'il était ouvrier cambreur et qu'il se nommait.....

— Riffard.....

— Oui, pardieu !

— Il fallait donc me raconter cela tout d'abord, M. Martel avec causeur.

— Et donc sous vrai nom, à ce garçon ? demanda M. Jules, qui ne savait plus sur quel pied se tenir.

— Je ne l'ai jamais entendu nommer autre ment.

— Vous le connaissez alors !

— Oui !

Riffard.

— Un peu. J'ai soigné dernièrement un de ses parents.....

— Un ouvrier ?

— Un ouvreur qui s'était laissé tomber du haut d'une échelle.

— Et vous l'avez guéri ! demanda machinalement M. Jules, qui hantait la campagne.

— Je vous remercie bien de vous intéresser à ce pauvre diable. Il en sera quitte dans une quinzaine..... répondit ironiquement le docteur.

— Pardon, monsieur..... une distraction..... ce n'est pas cela que..... barbotta l'ex-agent. Bref, ce Riffard.....

— Eh bien ! qu'en..... il était ici, ce matin même.

— Vous en être sûr !

— Certes..... Eh ! mais, j'y suis'..... on m'a bien avais je la tête, continua le docteur. J'oublions que cette nuit.....

— La nuit dernière !

— Oui..... il m'a amené un blessé.

— Un blessé..... ah ! ah ! nous y venons, se dit M. Jules dans son for intérieur..... Va toujours ! va toujours ! nous verrons bien comment tu sortiras de là, mon beau troubadour de la trousse.

— Oui, un homme percé de part en part..... Je ne sais si je parviendrai à le sauver.

— Vous vous calé ! Un assassinat !

— Non pas.

— Un duel !

— Oui..... du moins c'est ce que ce bon Riffard m'a dit en me l'amenant.

— Et ce blessé, vous l'avez toujours chez vous ?

— Chez moi.

— Vous l'avez caché ! ...

— Mais je ne puis ne pas crier l'agent.

— Voilà une heure que nous jouons aux proverbes interrompus !

— Allons ! bien..... vous allez voir que.....

— Tout est clair et limpide ! achève le docteur.

— Tant mieux ! hurla M. Jules.

— Pourquoi tant mieux ?

— Parce que vous ne trouverez aucun inconvénient.....

— A quoi, cher monsieur ?

— A me laisser voir le blessé ! ... l'agent, redevenant maître de la position, a son compte du monde.

— Oh ! voilà qui est bien une autre affaire ! répondit le médecin.

— Pardieu ! pensa l'autre, j'en étais bien certain, qu'il refuserait.....

— Puis, voulant pousser son adversaire jusque dans ses derniers retranchements, il ajouta :

— Et pourquoi donc cela ? Quelle difficulté ? — Sa faiblesse, provenant de l'énorme quantité de sang qu'il a perdue, M. de Mauclerc se trouve dans un état de prostration complète, depuis quelques heures, il n'a pas dit une goutte. Toute secousse pourrait lui devenir mortelle.

— Mortelle !

— Je ne puis dire le contraire, dit le docteur avec la même impassibilité.

— Sacre-cher-coeur ! répliqua l'agent avec une compassion ironique, aimé vous refuse de me le laisser voir ?

— Dame !

— Entrevoir seulement.

— Vraiment, je le regrette, mais.....

— M. Jules se frottait les mains, sans s'apercevoir que ce geste trivial de contentement n'était guère en situation.

— Le docteur l'examinait du coin de l'oeil.

— Pourtant..... Si il d'une voix timide.

— Pourtant ! demanda l'autre qui cherchait la signification de cette réticence, persuadé qu'il était de l'impossibilité où se trouvait le médecin de lui montrer son malade.

— Si vous y tenez.....

— Oh ! beaucoup !

— Eh bien ! j'y consens.

— Ah ! bah !

Stupéfaction sans égale de la part de M. Jules.

A une condition.

Laquelle ?

Dans le cas où le blessé viendrait à vous reconnaître, ce dont je doute.....

Et mon ami.....

Dans ce cas, vous vous engagez d'honneur à ne pas lui adresser la parole.....

Ça, je le jure.

Moque s'il paraissait le désirer.

Je m'y engage par tout ce que j'ai de plus sacré.

Par vous même !

Par moi ! Ma foi, docteur, vous avez mis le doigt dessus..... Voilà le seul serment que je respecte un peu.

Respectez-le absolument, aujourd'hui, monsieur Jules, sinon, je vous le répète, vous compromettez les jours de M. de Mauclerc !

Ce pauvre ami !

Ah ! c'est votre ami !

Intime, docteur ! je l'aime comme s'il était mon frère.

Mes compliments à tous les deux, répliqua le docteur Martel avec un sourire poli.

M. Jules se serait fâché s'il n'avait pas voulu voir en dernier acte de la petite comédie qu'il se donnait à lui même.

Il était bien sûr de son affaire.

Tout le présageait : le docteur allait se voir forcé de se démentir ou se couvrir de confusion en de toute.

M. de Mauclerc, que l'ex-agent de police venait de laisser aux mains des Bataillons, à Chaillot, ne pouvait, à moins d'avoir un double, ou soin, du moins, se trouver en même temps alléché des Vauvre, chez le docteur Martel.

Mais pendant la scène précédente, la contenance du médecin avait toujours été si simple, si naturelle, que, malgré toute sa finesse, maintes toutes les présomptions qui paraissent contre son adversaire, M. Jules se trouva dérouté.

Bigre murmurait-il, quel gaillard ! que j'aperçoit..... Un, deux, trois, quatre ! ... Je ne me contenerai pas de voir..... de feral comme Thomas, moi, je tout...

La voix du docteur le tire de ses hésitations.

Venez-vous, monsieur ?

Je suis à vos ordres.

M. Martel sonna.

Un domestique parut, portant un candélabre.

— Un maître lui dit :

— Joseph, éclairez-nous. Nous allons chambre numéro 9, chez le blessé de cette nuit.

Le domestique les précéda.

M. Jules se laissa faire.

Il n'y comprenait rien du tout.

La maison de santé du docteur Martel était une vaste établissement, entouré de jardins au milieu des convalescents respirant à leur aise au air libre et pur.

Au moment, presque toutes les chambres se trouvaient occupées.

Le lit qui du salon à la chambre numéro 9, était le plus proche.

Il n'en fut de dit minutes.

Il faut traverser de longs corridors, monter plusieurs escaliers de dégagement, en descendre d'autres.

Enfin, le domestique qui les éclairait s'arrêta devant une double porte soigneusement capitonnée.

Entrez, dit le docteur à M. Jules.

Le jeune obéit.

Il commençait à douter de lui même.

Intérieurement, il se demandait, s'il ne s'était pas le vu comme de Mauclerc, l'ex-gardien de la maisarde de Filoche et de Fifi-Lire.

Cette comédie était jouée avec une si rare perfection, A quoi bon aller jusque là, pour rouler au dernier moment ! Pourtant il était bien sûr de ce qu'il avait vu. Jamais ses yeux ne l'avaient trompé.

Mais l'aisance du médecin, la bonne foi qui se manifestait dans chacune de ses paroles le confondaient.

Il en vint à s'inquiéter du dénouement de cette singulière aventure.

M. Jules s'amusait, n'appréciait et ne comprenait que les coups de théâtre préparés par lui même.

Mais dans cette affaire il sentait le beau rôle s'échapper.

Il avait débuté par avoir peur d'une révélation dangereuse pour lui, seul motif qui l'eut entraîné à venir au rendez vous dans cette étrange demeure.

Il qui lui avait inculqué le désir ardent de venir à ce rendez vous, un homme qui lui était totalement inconnu à lui. Il en était de la droiture, tandis que lui, M. Jules, il était parfaitement connu de cet homme.

Cependant il recueillit toutes ses forces.

Il comprit que la plus légère hésitation le rendrait ridicule, et faisant de nécessité vertu, il se dit de la pousser l'aventure jusqu'au bout.

Reculer n'était plus possible.

En apparence, il demeura donc ferme, impassible, résolu.

Le docteur venait d'ouvrir la seconde porte avec toutes sortes de précautions.

Tous deux pénétrèrent dans une chambre faiblement éclairée par une lampe veilleuse à verre dépoli.

Un corps inerte apparaissait les pas.

Les lourdes tentures portières et de vastes rideaux hermétiquement tout rouvrant d'air.

Il régnait une senteur de pharmacie, parfumée aux chaudières de maladie.

Un sourd grincement se fit à la tête du lit, dont les rideaux étaient presque fermés. Elle prenait.

Elle ne s'aperçut sans doute pas de l'entrée des deux hommes ; elle demeura, la tête penchée sur sa poitrine, le visage enfoncé dans ses mains, achevant ses prières, comme que la fait deviner le mouvement continu de son chapelet, dont les grains en bois de cèdre glissaient rapidement entre ses doigts.

Le docteur et l'agent de police s'arrêtèrent au milieu de la chambre.

— La mise en scène est bonne, murmura ce dernier, rien n'y manque ! Tout est vrai..... Il faut avouer seulement que est le pantin qui fera voir seulement quel est le pantin qui n'est permis de se mettre dans la *peau du bonhomme*.

Comme si le médecin eût deviné les pensées secrètes de l'homme de la police, il se pencha de nouveau et lui dit tout bas :

— Ne voulez vous pas le voir ?

L'autre le regarda avec effarement.

— Voulez vous, oui ou non !

— Oui, répondit M. Jules, en laissant échapper un son étranglé de son gosier.

— Venez, et souvenez pas votre promesse.

— Le diable me brule si j'y manque !

Le docteur Martel lui saisit le bras.

Ce bras tremblait.

Le docteur ne prit pas garde à ce tremble ment nerveux.

Il s'approcha du lit, et il en écarta doucement les rideaux.

— Qu'est ce que c'est que ça ? s'écria l'ex-agent.

— Silence donc ! fit le médecin en lui mettant la main sur la bouche.

Mais cette précaution était inutile.

M. Jules venait de faire trois pas en arrière et de reculer en chancelant jusqu'à un canapé, au dossier duquel il se cramponna.

Et il restait là, bouche béante, les yeux hors de la tête, au comble de la surprise et de l'épouvante.

— Qui complétez vous donc trouver dans ce lit de souffrance ! lui demanda le médecin avec une ironie mordante, que se stupéfaction l'empêcha remarquer.

Ce qu'il voyait, du reste, était bien fait pour mettre M. Jules hors de lui même.

Sur ce lit, aux rideaux relevés, entre la sœur grise et le docteur Martel, le comte de Mauclerc, *pâle comme un cadavre, dormant d'un sommeil profond.*

Mauclerc, qu'il venait de laisser entre Filoche et Fifine !

Mauclerc, que la moindre secousse pouvait tuer !

Mauclerc, que matériellement parlant nulle puissance humaine n'avait pu transporter en vingt peu de temps du sommet d'une étage de la rue des Batailles au rez-de-chaussée de l'allée des Veuves.

Mauclerc, enfin, qu'il reconnaissait en se disant.

Si je le reconnais, ce n'est pas lui qui est mourant, c'est moi qui deviens fou !.....

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et
EDOUARD CALABRESI..... Directeurs.

JEUDI, 19 MARS 1868.
DERNIERE REPRESENTATION DE
LA BELLE HELENE,
Opéra-bouffe en 3 actes, d'Offenbach.
On commencera à 7 heures et quart.

THEATRE DE L'OPERA.

Grand Bal Paré et Masqué.
JEUDI 19 MARS 1868.
Les portes seront ouvertes à 9 heures après le spectacle. 15 mars

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST. CHARLES.
SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.
LUNDI SOIR, 16 mars 1868.
Tous les soirs et les samedis, à midi,
Jusqu'à nouvel ordre,
The Red Crook,
Chants, Danses Ethiopiennes, Exercices gymnastiques, &c.
Mardi soir, 17 mars 1868,
ADD. RYMAN, DELCHANTY et HENGLER.
15 mars

Grand Concert sacré,
SOUS LA DIRECTION DE M. G. COLLIGNON,
Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul,
Troisième District.
JEUDI, 19 mars. Fête de St Joseph.
PROGRAMME.
Veni Creator (cantique russe).
Stabat Mater (Pergolèse).
Intermède orchestral.
CONCERT.
No. 1. Premier verset du Stabat Mater — Rossini.
Mme L. M. C.
No. 2. Prospectus, air de Basse — Rossini. — Mr. A. C.
No. 3. Motet, Ave Verum — Mozart.
Mme L. M. C.—MM J. M. et A. C.
No. 4. Air varié, violon obligé — Rode. — Mr. J. M.
No. 5. Inflammatus, air et duo — Rossini.
Mme L. M. C. — Mr. A. C.
Instruction en Français.
BÉNÉDICTION.
O Salutaris hostia — Lasdi.
Ave Maria, — Mr. Alexandre — Mr. L. M. C.
Tantum Ergo — Rossini.
Le Concert commencera à 7 heures du soir.
Prix d'entrée, sur plaisir. 15mars

RECOUVRETURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITES.
Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
C. T. AMES..... Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a considérablement augmenté, parmi les nouveaux venus, l'éléphant naïf BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.
Ours au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, ou ainé des deux machines à vapeur fonctionnant constamment. Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pieds et de ses dents.
Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent journellement.
PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 mars

Bal masqué.
Madame GROUX,
Etablie à la Nouvelle-Orléans, depuis 17 ans, 55, rue de Chartres.
Grand assortiment de COSTUMES MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confections avec plus de goût et élégance et plus économie que toute autre maison. 19 janv—2m 3pa

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun,
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
No 6, Carondelet, 27 janvier 1868.
DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.
Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867 savoir :
Sur les risques d'incendie..... $166,471 53
Sur les risques de mer..... 67,950 93
Sur les risques de rivières..... 85 492 24
$317,914 71
Plus, les risques non expirés pour 1867..... 66,895 00
$384,689 71
En plus, les risques non expirés pour 1867 ..... $60,410 00
Primes remboursées pour 1867 ..... 2,598 04
$63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867..... $321,675 67
Pertes payées dans la même période :
Sur les risques d'incendie..... $32,681 12
Sur les risques de mer..... 33,941 26
Sur les risques de rivières..... 35,922 94
$102,545 32
Plus, réassurances..... $ 75
Escompte de prime..... 48 16 47
$102,775 83
Dépenses, taxes, loyer, prime et perte, etc., escompte et intérêt en moins..... 71,810 31
Reserve pour paiement d'intérêt sur scrips que on les y comprit les balances..... 55,213 16
$230,534 30
Bénéfice net..... $91,141 37
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 80 c..... $167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O. de Jackson et du Nord, à 70 c..... 86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O. des Opelousas et de l'Ouest, évalués à 70 c..... 71,400 00
Vingt-trois bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 75 c..... 17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c..... 2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c..... 3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg et Texas, évalués à 50 c..... 4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc..... 183,455 00
Prêts sur garantie..... 25,000 00
Prêts sur hypothèque..... 34,500 00
Effets à recevoir..... 11,396 95
Primes dues et en voie de la perception..... 47,183 04
Scrips d'autres Compagnies d'assurance..... 12,650 00
Monnaie n'ayant pas cours..... 4,000 00
Coupons de la ville, dés et non recouvrés..... 13,800 00
En caisse..... 34,974 41
$767,768 81
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS BLOU, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi le 21 janvier 1868.
PAUL ROLLIN,
Troisième Juge de Paix.
Les Directeurs ont déclaré un dividende net de trente pour cent, sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende payable à ses bureaux, rue de Carondelet, le 1er du mois de mars. Il a été décidé en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scripts encore payés de la compagnie.
DIRECTEURS :
George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Roudanez, J. B. Lapeyre,
G. W. Hubrich, A. Schriber,
E. B. Kennedy, Jos. Dimitry,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.
Bureau, rue du Canal, No 111.
12janv—1m—1j—4m

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
E. FERRY obéissant à l'ordre du partira, du plus de 4 jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'ici à 8 A. M.
Les voyageurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au bureau des Ferry Comp et Transfert, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Texas, et à livrer à la Nlle Iberie ou St-Martinville, est reçu tous les jours de Dimanche, les de septième 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue de Canal.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les bateaux de Raouland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toutes les routes.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'enlèvement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur divulgation.
G. W. E. BAYLEY,
Surintendant.
Iordeo

NOUVELLE ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Ouest.
Passage dans une cabine les pont avant et arrière 30 pour arrivée de la Nlle-Orléans et Saint Nazaire 230 pour Passage dans une cabine 30 pour avant..... 180
Passage d'entrepont..... 150
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 9 paient quart de plein.
Les enfants de 9 à 12 paient demi-place.
Au-dessus, plein prix.
Les domestiques des passagers paient les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 pour cent sur le prix de double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement, ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
Les nourritures des passagers d'entrepont sera celle de matelotage.
Une cabine à deux couchettes réservée pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Les steamers à roues GUYANE partiront de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, où de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
10janv—1m 3pa 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et Brest, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord
ST-LAURENT, capt. Berrandé.....Samedi 22 fév.
NAPOLEON III, " Reuzevan.....Samedi 7 mars
PEREIRE, " Durbesse.....Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS, " Surcouf.....Samedi 4 avril
PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88
Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $70.
Les bagages seront enregistrés pour Paris.
Les voyageurs américains qui veut sur le continent européen qui qui reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
Bureau 117 V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110. | Aller et retour, $185.
New York à Londres, $115. | Aller et retour, $185.
New York à Paris, $145. | Aller et retour, $290.
Billets de retour, bon pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & MCKEEVER,
9 mars—1m Rue Cloriver, No 109.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :
GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Chas. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.
Le Steamer UNITED STATES,
Commandant Chas. L. Norton,
Partira de son wharf, au pied de la rue St Louis, le SAMEDI, 21 mars, à 5 heures du soir.
Ces steamers sont d'excellents emménagements.
Chambres..... 860 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 120.
Le steamer CARONDELET partira pour LA VERACRUZ et ports le SAMEDI, 28 du courant.

Pour New York, directement.
Vapeur de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer CORTES,
Capt. Whitman,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 21 mars, à 5 heures P. M.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, HAVRE et HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet No 14
BATEAU REGULIER DU
Bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Fort Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Charles Louallier commandant M. Kennedy, partira de la Nlle-Orléans, aussitôt qu'il aura reçu un chargement considérable. Pour fret ou passage, s'adresser à Block Rose, 51 de la rue de la Commune, N. O., à Block Rose, à Washington.
PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE, ET DE FORT BARRE. — Le bon paquebot THOMAS POWELL, dont faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commandant, partira de la Nlle-Orléans toutes les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin pour de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Thomas Powell, Rue Commune, No 1.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars 1m
Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.
Deux bons bateaux à vapeur NINA SIMMES, capitaine Wm. Greathouse, commandant, tous les Dimanches, partiront de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra de Donaldsonville, Thibodaux, Donald, dans le port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
19 fév—1 mo Rue de la Vieille Levée Nord.
PAQUEBOT DU
BAYOU SARA, DE LA COTE, Et de LAFOURCHE.
LAFOURCHE, Capitaine Baranco, Le Mercredi, à 5 heures du soir.
Le Dimanche, à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Burgin, No 116 de la rue de la Commune, à
26 fév—1m A. C. GODDIN.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :
DE LA VILLE. DU LAC.
7½ h. A. M., char-vapeur. 8 h. A. M. char-vapeur
7½ " " 3½ " " "
3½ " " 4½ " " "
3½ " " 5½ " " "
Midi. " " 6½ " " "
3 h. P. M. " " 3½ " " "
5½ " " 5½ " " "
6 " " 6½ " " "
8 du soir " " 8½ du soir " " "
char à cheval
Passage, pour aller et revenir, le même jour, 35 cts
Les personnes qui achèteront à Gentilly, 25 cts, en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
GEORGE FANDLEY,
Surintendant-général
4 avril—3m
Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.
Département du Transport,
Nelle-Orléans, le janvier 1868.
Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.
Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou erreurs de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.
JAMES YONGE, R. H. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
14janv—3m
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
HUITIEME ETAT ANNUEL.
PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :
Sur les risques d'incendie..... $219,918 16
Sur les risques de mer..... 66,434 44
Sur les risques de rivières..... 32,796 91
Total des primes..... $411,205 41
Plus les 31 décembre 1867 $115,562 00
Primes remboursées..... 4,118 43
119,677 41
Montant net des primes..... $291,528 00
Pertes Sur les risques d'incendie..... $56,260 62
Sur les risques de mer..... 61,646 16
Sur les risques des rivières..... 33,488 22
$151,395 00
Taux..... $140,488 22
Réassurance..... 3,000 00
Escompte..... 5,271 41
Intérêts, moins le compte d'intérêt..... 10,146 83
20,561 60
$194,078 84
Bénéfices..... $97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Effets à recevoir pour primes..... $8,774 81
Billets garantis et billets hypothécaires..... 219,907 00
Du pour primes en voie de perception..... 55,322 91
Actions de la Compagnie du Gaz de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville..... 183,743 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurance..... 99,136 00
En caisse..... 83,777 88
$550,662 04
Moins Dépréciation des valeurs..... 92,850 39
Montant net..... $457,772 65
Moins : Intérêts des scrips, non encore payés..... 7,639 76
Intérêts payables sur scrips non encore payés..... 20,968 00
31,207 76
$426,564 89
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi le 11 janvier 1868.
PAUL ROLLIN,
Troisième Juge de Paix.
Les Directeurs ont déclaré un dividende net de trente pour cent, sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende payable à ses bureaux, rue de Carondelet, le 1er du mois de mars. Il a été décidé en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scripts encore payés de la compagnie.
DIRECTEURS :
George Urquhart, Ch. Lafitte,
A. Roudanez, J. B. Lapeyre,
G. W. Hubrich, A. Schriber,
E. B. Kennedy, Jos. Dimitry,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.
Bureau, rue du Canal, No 111.
12janv—1m—1j—4m

VENTES JUDICIAIRES.

LA COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES vs FABSIX & CO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,152.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des...

La balance inv... du fonds du mas... des défendeurs, situé rue St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans l'Etat de Louisiane, consistant en comptoirs, vitrines, grandes glaces avec cadres dorés, tables de centre avec dessus en marbre, couvertures de laine, un sentant &c. Le tout suivant l'inventaire dressé par huissier par ordonnance. Avec le terme restant du bail du dit magasin, finissant le 30 septembre 1869. A raison de quatre vingts piastres (4,0,0) par an, payables par mois.

Seul provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance de prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,20,24,26,28

Les Religieuses Ursulines vs Jourdan.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 18,963.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1868, à 12 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de...

Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille Levée et des Ursulines, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans.

Aussi—Un lot de meubles et d'effets.

Le tout saisi et vendu comme déposé en mon bureau pour recours.

Seul dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,20,24,27 29

FRANK KATHMAN vs. MOLLIE WALTERS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,162.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1868, à 12 heures P. M., sur les lieux, No 20 Front Levée, entre les rues de la Vieille Levée et Dauphine, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire, déposés en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—20,24 27,29

ACHILLE CHAPELLA vs G. F. BURTHE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 21,477.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des...

Les Bateaux à vapeur BELLE PROPRIETE et BELLE ISLE, ensemble les machines, chaudières, roues, ancres, cables, chaînes, cordages, ustensiles, agrès et apparaux, appartenant à M. Burthe, situés au Bayou Lafourche, dans l'Etat de la Louisiane, étant à St-Bernard, et dans l'état où ils se trouvent, tels que vendus sur leurs pieds, pour le compte de la dite succession.

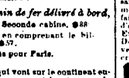

BELLE PROPRIETE, environ cinq milles de la Nouvelle-Orléans, sur le rive gauche du fleuve Mississippi, connue sous le nom de **Bataille Ground Sugar Mill**, avec 52 arpents de terre, cadastrés à la 534. La dite propriété est composée de la ligne de terre avec quatre arpents de profondeur, formant les fleurs Mississippi. Le premier lot portant le No 3, sur lequel se trouve la maison de maître, est partie supérieure, partie inférieure, et mesure trente pieds de face à la rue de la jusqu'à la fin de sa profondeur par la limite de l'habitation du Sieur Pierre Bonnet, et le second lot portant le No 4 contigu au lot No 3 et de mêmes dimensions que le susdit lot No 3.

Le troisième lot portant le No 5 contigu au lot No 4 et ayant les mêmes dimensions que le susdit lot No 4 et mesurant de cette, et bornant à la ligne inférieure par la limite de l'habitation du Sieur Pierre Bonnet, et le quatrième lot portant le No 6 contigu au lot No 5 et ayant les mêmes dimensions que le susdit lot No 5.

Un certain terrain, situé au faubourg St-Marc, dans le Premier District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, je procéderai le SAMEDI, dix-huit d'avril 1868, à 12 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des...

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, je procéderai le SAMEDI, dix-huit d'avril 1868, à 12 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Rosalie Brown, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Rosalie Brown, suivant acte au rapport de T. G. Stark, notaire public en cette ville, en date du 2 juin 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 mars—12,20,26—4m

SUCCESSION DE J. C. SHANNON.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 14,135.—En vertu d'un writ de fieri facias contre R. F. Rev, Henry Webre et J. Shannon, pour le compte de la succession de J. C. Shannon, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour